

## Département de médecine familiale

### Université d'Ottawa

Nom de la politique:	Exigences en matière de formation et de temps protégé
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	2 novembre 2023
Contact du Département:	Chef d'éducation en médecine familiale <a href="mailto:dfmpgmanager@uottawa.ca">dfmpgmanager@uottawa.ca</a>

#### **Objectif:**

L'objectif de cette politique est de définir les activités éducatives auxquelles les résidents doivent assister pour réussir leur résidence et le temps académique protégé alloué aux résidents pour assister à ces activités tout en assurant la continuité des soins.

Cette politique s'applique aux rotations en bloc, aux rotations basées sur le travail par quarts et aux rotations longitudinaux.

#### **Politique:**

##### Activités éducatives:

- Les résidents doivent assister aux activités éducatives suivantes tout au long de leur résidence, sans toutefois s'y limiter:
  - a) Demi-journées de retour en médecine familiale (MF) (une demi-journée/semaine). Lorsqu'ils sont en rotation de médecine familiale rurale (MFR), les résidents peuvent revenir deux jours complets pendant la rotation au lieu de quatre demi-journées de retour. Les résidents seront exemptés d'assister aux demi-journées de retour s'ils sont sur un bloc électif ou rural qui se trouve à plus de 150 km de leur base d'attache.
  - b) Journées académiques centrales (une par bloc)
  - c) SOO centrales (automne et printemps)
  - d) Enseignement en unité (Montfort 1 jour par bloc, milieu urbain 2 demi-journées/semaine pendant le bloc MF, milieu rural ½ journée une fois par semaine).

##### Temps protégé pour assister aux activités éducatives:

- Les résidents ne doivent pas être de garde ou prévus pour un quart de travail qui se prolonge au-delà de 23 h la nuit précédant leur demi-journée de retour.

- Les résidents seront libérés de leurs tâches cliniques à midi lorsqu'ils sont en rotation hors service le jour de leur demi-journée de retour et devront revenir avant 18 h pour reprendre leurs tâches de garde. Si les résidents ne sont pas en mesure d'être physiquement présents à 18h, il leur incombe de demander à un autre résident de les remplacer " physiquement " jusqu'à ce qu'ils reprennent leur service.
- Les résidents ne devraient pas être de garde ou être programmés pour un quart de travail qui se prolonge au-delà de 23 h la nuit précédant leur journée académique. Si les résidents de médecine familiale sont de garde le jour de leur journée académique, ils seront libérés de leurs tâches cliniques pour la journée et devront reprendre leurs tâches de garde à 18h.